



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION
AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS
NATIONAUX POUR L'ORGANISATION DES
CLASSES CHATEAU DURANT L'ANNEE
SCOLAIRE 2024/2025**

**DÉCISION N° DM-24-304
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du service pédagogique du Centre des Monuments Nationaux pour l'organisation d'ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles, dans le cadre des « classes Château de Vincennes », durant l'année scolaire 2024/2025 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le Centre des Monuments Nationaux, sis 1 avenue de Paris 94300 Vincennes, une convention relative à l'organisation des « classes Château de Vincennes » pour l'année scolaire 2024-2025, pour 5 classes, pour un montant total de 2 600 € (deux mille six cents euros), soit 130 € par séance pour 4 séances par classe.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET